

Obliger TV Lux à couvrir les débats ?

Légitime de demander à TV Lux de couvrir les conseils provinciaux, vu les subsides alloués par la Province ? Le débat s'est immiscé au conseil.

● **Lydie PICARD**

La télévision communautaire TV Lux s'est invité dans les débats, vendredi au conseil provincial. Deux élus MR, Denis Collard et Michel Jacquet, voudraient imposer à TV Lux de couvrir les conseils provinciaux.

Le débat s'est immiscé au conseil au moment d'approuver toute une série de subventions à la télévision locale : 30 000 € pour la diffusion de capsules économiques « Entreprendre », 2 150 € pour la réalisation de l'émission « Ciné-Lux » et 18 000 € pour l'acquisition d'équipements techniques.

« Je sais que ces subventions s'inscrivent dans le cadre d'un contrat-programme, intervient le conseiller MR Denis Collard. Mais est-ce utile à la Province ? Ma réponse est claire : non. Y a-t-il une équipe de TV Lux aujourd'hui ?

Non. Je trouve que vu ce qu'on donne à cet organe de communication important, on est en droit de

demandeur une meilleure visibilité à TV Lux, pour que le public ait une meilleure connaissance de ce que fait l'institution provinciale. L'institution provinciale a des devoirs de subsides envers TV Lux, et j'ai l'impression que TV Lux n'a aucun devoir envers la Province. »

Bernard Moinet, député provincial en charge des finances, explique alors à quoi est allouée toute une série de subventions accordées à TV Lux.

Les 30 000 € pour les capsules « Entreprendre » ? « Ce montant doit mettre en valeur des entreprises et les travailleurs de ces entreprises, avance Bernard Moinet. Des émissions ne correspondent pas à ce qu'on a demandé : la mise en avant de stagiaires ou de jeunes pour mettre en valeur des métiers manuels. On a effectué un relevé et il n'y aura pas de subside pour les émissions qui ne correspondent pas à la demande. »

Denis Collard s'étonne que deux débats seulement dans la série de débats électoraux aient été consacrés à la Province, même s'il a déjà eu une réponse technique de Pascal Belpaire, directeur de TV Lux.

Bernard Moinet informe que de toute façon, la Province n'a

pas accordé de subside dans le cadre de l'organisation de ces débats : « TV Lux nous avait demandé 60 000 €, on n'a rien donné. Nous ne sommes pas le tiroir-caisse de tout. »

Et la liberté de la presse ?

Pour Jean-Philippe Florent, chef de groupe Écolo, ce n'est pas à la Province de se substituer à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il rappelle l'importance d'une séparation éditoriale entre le journaliste et le politique. « On ne peut pas demander à TV Lux de venir filmer nos débats si eux estiment qu'il n'y a pas de thématique assez importante. » Bernard Moinet acquiesce.

Pas le conseiller MR Michel Jacquet. « L'institution provinciale a été loyale envers TV Lux. Une fois par mois, ce n'est quand même pas la mer à boire de relater ce qui se passe au conseil provincial, insiste-t-il. Que le sujet ne soit pas super emballant, on peut l'entendre. Cette demande est une demande légitime de notre institution. Ce n'est pas une quelconque manière de diriger la presse. La liberté éditoriale de la presse, c'est sacré et on doit la respecter. »

Le vote, lui, se portait sur les subventions à TV Lux. Elles ont été approuvées à l'unanimité. ■

VITE DIT

« Décarboner » la province

La question de Jean-Philippe Florent (Écolo) et la réponse de la députée Marie-Eve Hannard sur les mesures à prendre pour « décarboner » la province seront traitées dans notre édition de lundi.

Prestations de serment

Les conseillers MR Vincent

Wauthoz et Gérard Mathieu, absents lors de l'installation du conseil provincial le 26 octobre, ont prêté serment vendredi. Gérard Mathieu, ancien député, a prêté la première fois serment au sein de cette assemblée, en 1975. Il était alors le plus jeune conseiller. Aujourd'hui, il est l'un des plus anciens.

Vivalia

Le MR s'est abstenu sur une partie de l'ordre du jour de l'AG de Vivalia. Anne Laffut

explique : « Nous n'avons pas d'apaisement concernant la réorganisation au sein de l'organe restreint de gestion, sur la reconversion des sites hospitaliers existants et sur le déficit présumé des maisons de retraite. »

Mettre en ligne les subventions

Guirec Halflants, conseiller Écolo, demande que les subventions accordées soient mises en ligne et accessibles au grand public.

Des indemnités élevées qui indignent

Des indemnités trop élevées. Anne Laffut, chef de groupe MR, a interpellé le nouveau président du collège provincial, Claudy Thomassint, sur le montant des indemnités versées aux députés sortants. Soit 123 000 € pour Patrick Adam et 246 000 € pour Thérèse Mahy et ses deux mandats. Des chiffres révélés par nos confrères de la DH. Ces chiffres et les noms des députés n'ont pas été prononcés, vendredi, devant le conseil provincial.

« Ces indemnités sont élevées, et, à nos yeux, comme à ceux de beaucoup de Luxembourgeois, j'en suis convaincue, d'une hauteur difficilement justifiable, avance Anne Laffut. C'est à se demander ce qu'on leur a fait subir pendant toutes ces années pour en arriver à de telles sommes?! Cette boutade mise à part, nous vous demandons de revoir ces règles de fin de fonc-

tion exécutive, à tout le moins leur mode de calcul cumulatif pour éviter le discrédit sur l'institution, déjà si mise à mal ces derniers temps, et sur son personnel politique (nous!) censé, à travers elle, œuvrer au seul bien-être de tous. »

Claudy Thomassint explique que le calcul actuel est lié à la durée du mandat. « Je vous laisse donc apprécier tout ce que vous auriez pu leur faire subir! », commente-t-il en réponse à la boutade.

Plus sérieusement, il explique que l'indemnité est accordée pendant 12 mois au minimum et 48 mois au maximum. « Le montant de cette indemnité, perçue mensuellement, est égal à la rémunération augmentée de l'indemnité pour frais, ajoute le député. Le montant est soumis en totalité à l'impôt. »

Un calcul qui sera revu

Le député informe par ailleurs

qu'un projet de modification du règlement est finalisé par l'association des provinces wallonnes et entrera en vigueur lors de cette législature. « Reste à voir quelle sera la position du Gouvernement wallon et de la ministre quant au mode de calcul cumulatif. »

« La législation ne permet pas de choisir un mode de calcul différent au sein de l'institution? », demande alors Anne Laffut. « La proposition de la ministre est que la durée de l'indemnité varierait entre 4 mois et 24 mois », répond Claudy Thomassint.

La chef de groupe MR insiste : « Le minimum de 12 mois et de 48 mois, était-il une obligation? » Et Claudy Thomassint de dire à haute voix ce que tout le monde sait dans l'assemblée : « Au-delà de cela, l'indemnité, c'est un choix. On la demande ou on ne la demande pas. » C'est dit. ■

I. P.

La Province, championne pour taxer les proprios

Avant-goût de séance budgétaire vendredi au conseil provincial, avec le vote des taxes et redevances.

« Notre province est la plus taxée de la Région wallonne », rappelle Anne Laffut, chef de file du groupe MR, au moment de voter le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier (1980). Elle signale que le MR votera non. « Pareil, avance le chef de groupe Écolo, Jean-Philippe Florent. On estime que cette taxe devrait être diminuée de 200 centimes additionnels. Si pas, que ces 200 centimes additionnels servent pendant six ans à mettre en place la transition écologique. Dans ce cas, on pourrait voter la taxe l'année prochaine. »

« 200 centimes additionnels, c'est plus de six millions d'euros par an,

chiffre Bernard Moinet, grand argentier de la Province. Je n'ai aucun souci à diminuer la fiscalité. Ou même à la supprimer. À 50 000 euros un emploi de début de carrière, imaginons ce que cela peut donner! » Bernard Moinet informe que son objectif était de diminuer la taxe de 80 centimes additionnels. « Puis toute une série de dépenses imposées sont arrivées : plus d'un million d'euros pour le 2^e pilier pension, des inconnues sur les points APE, des inquiétudes par rapport au fonds des provinces..., énumère le député. On propose de maintenir le taux pour cette année. »

« C'est un raccourci facile de prendre l'exemple du personnel, rétorque Anne Laffut. Il y a aussi des choix stratégiques à poser. » Ce sera non pour le MR et Écolo. ■ I. P.